

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR D'UN FEU D'ARTIFICE EN MILIEU LACUSTRE

A remettre à la commune où le feu sera tiré (au plus tard 1 mois avant la date du tir)

A. Informations générales

1) Nature de la manifestation pyrotechnique :

.....

2) Date, heure de début et heure de clôture :

.....

3) Quantité brute (en Kg) et type des feux d'artifice (calibre maximum tiré) :

.....

.....

4) Nom et adresse du bénéficiaire ou de l'organisateur :

.....

5) Nom, adresse, téléphone (portable) de l'artificier responsable du tir :

.....

6) Nom, adresse, téléphone (portable) du pilote du bateau :

.....

7) Emplacement du tir (plan ou croquis de situation à annexer / lac Léman ou Neuchâtel / nom du chaland ou de la barge / propriétaire du chaland ou de la barge) :

.....

.....

.....

B. Sécurité

1) Nom, adresse, téléphone (portable) du responsable de la sécurité :

.....

Mesures de sécurité prévues :

En personnes :.....

En matériel :.....

2) Fournisseur et emplacement du stockage temporaire des feux d'artifice :

.....

.....

3) Lieu, date et heure du chargement du feu d'artifice sur le chaland / barge :

.....

.....

LA DISTANCE MINIMALE DE L'EMBARCATION DOIT ETRE AU MINIMUM DE 300 M AVEC LE PREMIER OBJET FIXE SITUE A TERRE

Liste des documents annexés :

- Plans – croquis
- Assurance responsabilité civile
- Plan de situation du stockage temporaire
- Autres

Lieu et date :Le demandeur :

D. Préavis

Préavis de la commune de :

- positif → Dossier à transmettre à la police cantonale pour examen et décision
au plus tard 15 jours avant la date du tir.

Police cantonale
Bureau des armes
Centre Blécherette
1014 LAUSANNE

Lieu, date, timbre et signature :

- négatif → Idem que ci-dessus, pour information.

Eventuel motif :

.....

Remarques :